

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 9 mai 2025, à 8 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

M. Etienne Lemelin a motivé son absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Modification à la résolution no. 82-04-2025 - Acceptation du Projet d'achat du lot no. 6 303 453 par Construction AJPQ Inc. (Gestion PQ Inc.) et Construction Vincent Camiré Inc. (Gestion MEV Inc.) et autorisation de signature.

99-05-2025

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO. 82-04-2025 - ACCEPTATION DU PROJET D'ACHAT DU LOT NO. 6 303 453 PAR CONSTRUCTION AJPQ INC. (GESTION PQ INC.) ET CONSTRUCTION VINCENT CAMIRÉ INC. (GESTION MEV INC.) ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

Considérant que le conseil municipal a adopté le 25 avril 2025 la résolution no. 82-04-2025 afin d'accepter la proposition soumise par Construction AJPQ Inc. (Gestion PQ Inc.) et Construction Vincent Camiré Inc. (Gestion MEV Inc.), soumise le 21 février 2025;

Considérant qu'après réflexion, Construction Vincent Camiré Inc. sera l'acquéreur au lieu de sa compagnie de gestion Gestion MEV Inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que la résolution no. 82-04-2025 soit amendée afin de modifier le 7^e et 8^e paragraphe comme suit :

« Que la Municipalité accepte la proposition soumise par Construction AJPQ Inc. (Gestion PQ Inc.) et Construction Vincent Camiré Inc., soumise le 21 février 2025, sous réserves des conditions différentes spécifiquement prévues dans la promesse d'achat/vente.

Que le conseil municipal accepte de signer avec Gestion PQ Inc. et Construction Vincent Camiré Inc. la promesse d'achat/vente incluant l'ensemble des conditions qui y sont fixées. »

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière